

L'avenir de l'IPHB

L'Institution Patrimoniale du Haut Béarn est née après le conflit, au début des années 90, au sujet d'un ensemble d'interdits édictés par l'Etat sur "les zones à ours" dans les Pyrénées béarnaises. Un "pacte d'honneur et de confiance" signé par Michel Barnier, alors Ministre de l'Environnement (aujourd'hui de l'Agriculture), les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, et les représentants des valléens. Deux missions pour cette institution: la protection de l'Ours et le Développement des vallées béarnaises. L'histoire chaotique de l'IPHB nécessitera un rayon entier d'une bibliothèque pour être contée à ceux qui s'y intéresseront. L'Etat Français espérait en parlant de protection de l'Ours, réussir une introduction d'animaux qui permettrait l'existence d'une population suffisante dans les Pyrénées; et lui éviterait d'être critiquée au moment même où ses représentants dans les instances internationales, avec condescendance, parlent de gorilles au Rwanda, de tigre du Bengale... Les Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional étaient là parce qu'ils ne pouvaient pas ne pas être là même s'ils avaient le sentiment que ceux qui les regardaient voyaient en eux de grosses tirelires. Les représentants des valléens confondaient d'entrée les deux notions -protéger l'Ours- et -se protéger de l'Ours- avec une forte propension à assimiler la deuxième à la première.

On a donc ficelé une charte qui a fait croire à tout le monde que l'Etat acceptait pour le moins de partager une compétence alors qu'il n'en était rien. Région et Département en ont profité pour mettre à niveau les conditions d'un pastoralisme moribond. Les communes des 3 vallées béarnaises ont trouvé un prétexte pour recréer un SIVOM à la carte, espèce de paradis perdu après la création de Communautés de Communes.

On a ficelé les statuts d'un Syndicat Mixte avec un engagement financier minimal pour les communes et des règles de répartition de dépenses de fonctionnement pour l'Etat, la Région et le Département.

Le Président Chirac avait envie d'une grande conférence internationale sur l'Environnement. Il l'a eu. Il savait qu'on lui parlerait d'ours. Surtout après la mort de Cannelle, la dernière femelle d'ours de souche pyrénéenne. Il a fait fort en annonçant l'introduction de 15 ours slovènes. Il a mis le feu dans les Pyrénées. Certes son gouvernement a reculé ensuite pour s'arrêter à 5 ours, mais le mal était fait.

L'IPHB qui avait accepté le principe d'introduction de deux ourses en compensation de la disparition de Cannelle, geste d'honneur du Béarn devant l'émotion de la France, s'est solidarisé avec le reste des Pyrénées, injustement agressé par l'audace présidentielle. Il faut punir Jean Lassalle, homme de peu de parole, donc l'Etat décide de ne plus renouveler le Contrat de Plan qui assurait le pain de tous les jours de l'IPHB. Sans en parler à l'autre partie au Contrat c'est à dire la Région.

On en est là aujourd'hui. L'Etat a repris à son compte exclusif la question de l'Ours. Il n'aidera plus au fonctionnement de l'IPHB. Qui, sur plus d'une décennie, a hypertrophié son équipe de gestion, au point quasiment de la doubler par rapport à ce qui avait été prévu dans la Charte initiale. Il faudra réduire la voilure, c'est sûr, d'autant qu'une partie du temps de travail de l'équipe était théoriquement absorbé par des tâches liées à la protection de l'Ours et que cela n'est plus justifié. Mais l'Etat ne peut pas moralement se désengager sans amortir le choc des conséquences de sa nouvelle attitude. Il doit consentir, sous peine d'incompréhension totale, une juste compensation de son retrait. En tous cas, le Conseil Régional ne substituera pas à l'Etat, n'en déplaise aux magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, prêts à habiller en Droit, ce qui serait un coup de force. L'Exécutif du Département a d'autres motifs pour accepter, la tranquillité de la réélection de Jean Lassalle l'an prochain au Conseil Général par exemple.

Le Syndicat Mixte de l'IPHB a donc adopté vendredi soir son Budget 2007. En diminuant ses dépenses de fonctionnement de 107560 euros alors même que ses représentants juraient leurs

grands dieux devant la Chambre des Comptes qu'ils ne pourraient pas aller au-delà d'une réduction de 28000 euros. Bonjour, la crédibilité! Et bonjour l'impression que tout cela va laisser que jusque là l'IPHB vivait dans l'opulence! Les Communes ont souhaité rester strictement à leur participation fixée par les statuts. Comment pourrait-elles reprocher au Conseil Régional d'en rester donc lui aussi au strict calcul de sa cotisation fixé par les statuts? Ce n'est donc pas une somme de 91469 euros qui peut lui être demandée au titre des cotisations statutaires mais 42993 euros. Par contre, toutes les actions prévues au Programme pastoral seront éligibles au financement par la Convention Interrégionale de Massif opportunément négociée avec l'Etat par la Région et ce cadre sera parfaitement adapté en faveur des bergers des vallées béarnaises.

On en est là. Chacun a pris cependant conscience qu'il faut maintenant organiser une sortie de crise. Le Président du Conseil Régional a saisi le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en vue d'une table ronde. Elle est indispensable. Et urgente!

François MAITIA - 4 août 2007